

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Au titre de l'article L. 121-17 du Code de l'environnement

PROJET D'EXTENSION DE CAPACITÉ ET DE MÉTHANISATION DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DU NOUVEAU MONDE

Communes de Hérouville-Saint-Clair, Mondeville, Colombelles, Caen, Giberville et territoire de la Communauté Urbaine

OBJET

La Communauté Urbaine CAEN LA MER envisage de construire, sur le site de la principale station d'épuration du territoire (située à Hérouville-Saint-Clair), de nouveaux ouvrages de traitement permettant de répondre à plusieurs enjeux :

1. Augmenter la capacité de traitement de l'installation afin de pérenniser la protection du milieu naturel face aux évolutions de la population (passage de 332 000 Equivalent-habitants à 415 000 EH) ;
2. Réduire la quantité de boues d'épuration produite lors du traitement, via un recours à la digestion (méthanisation) ;
3. Réduire l'empreinte énergétique de l'installation en produisant une énergie renouvelable sous forme de bio-méthane réinjecté dans le réseau de distribution de gaz naturel.

La concertation porte également sur l'étude de solutions relative au devenir des boues et des digestats des stations d'épuration.

ORGANISATION

CAEN LA MER a choisi d'organiser cette concertation préalable selon les modalités définies aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du code de l'environnement. Celle-ci elle se déroulera donc sous l'égide d'un garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public (séance du 3 juin 2020 / décision N°2020/65/IOTA/1) : Monsieur Bruno BOUSSION.

DURÉE ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation se déroulera du **19 octobre à 9h00 au 16 novembre 2020 à 17h00**, selon les modalités ci-dessous :

- Une page dédiée sur le **site internet** : www.caenlamer.fr comprenant un formulaire de dépôt d'avis ou de questions
- Un **dossier de concertation** disponible sur le site internet, dans les mairies concernées par le projet et au siège de la Communauté Urbaine (*consultable aux heures d'ouverture habituelles des mairies*), à la station d'épuration (*consultable lors des visites*) et lors des réunions publiques
- Un **dépliant d'information** distribué aux riverains, disponible en mairie et lors des réunions publiques
- Plusieurs **réunions publiques** * :
 - 3 réunions de quartiers portant sur le thème « cadre de vie »
 - ✓ Mercredi 28 octobre 2020 – 18h à Colombelles (Salle Jean Jaurès)
 - ✓ Jeudi 29 octobre 2020 – 18h à Hérouville-Saint-Clair (La Fonderie)
 - ✓ Jeudi 05 novembre 2020 – 18h à Mondeville (Salle des fêtes – route de Rouen)
 - 1 réunion publique portant sur le thème « Epuration, Méthanisation et devenir des digestats »
 - ✓ Vendredi 13 novembre 2020 – 18h, à Caen (Hôtel de la Communauté Urbaine – salle de l'Hémicycle)
- **2 visites de la station d'épuration existante** (limitées à 30 personnes/visite)
 - ✓ Mercredi 4 novembre 2020 – 10h, à la station d'épuration du Nouveau Monde
 - ✓ Samedi 7 novembre 2020 – 10h, à la station d'épuration du Nouveau Monde

* En raison de la pandémie de COVID 19, la participation aux réunions publiques et aux visites de la station d'épuration se fait uniquement sur inscription par téléphone, mail ou sur le site internet au plus tard 2 jours avant la date de l'évènement. Ces réunions se dérouleront dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur à l'instant t (plus d'informations sur le site internet).

Les questions ou commentaires peuvent être consignés dans les registres « papier » disponibles dans les mairies concernées par le projet, au siège de la communauté urbaine, lors des réunions publiques et visites de site, ou par voie dématérialisée sur le site dédié à la concertation. Les questions ou commentaires peuvent également être adressés au garant de la concertation.

SUITE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

A l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'1 mois, le garant transmet son bilan sur le déroulement de la concertation à CAEN LA MER, qui le publie sur son site internet (articles L. 121-16-1 et R. 121-23 du code de l'environnement). A compter de la publication du bilan du garant, CAEN LA MER dispose de deux mois pour publier sur son site internet les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

CONTACTS

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Direction du Cycle de l'Eau
16 rue Rosa Parks
CS 52700 – 14027 Caen Cedex 9
Tél. 02 14 37 28 28 | mail : dce@caenlamer.fr
www.caenlamer.fr

GARANT

Monsieur Bruno BOUSSION
Tél. 06.30.56.96.86
mail : bruno.boussion@garant-cndp.fr
par courrier : M. Bruno BOUSSION-CNDP
244, Bd St Germain- 75007 PARIS